

Atelier comptes rendus d'événements de sécurité

JRSVF 2018-2
19/06/18



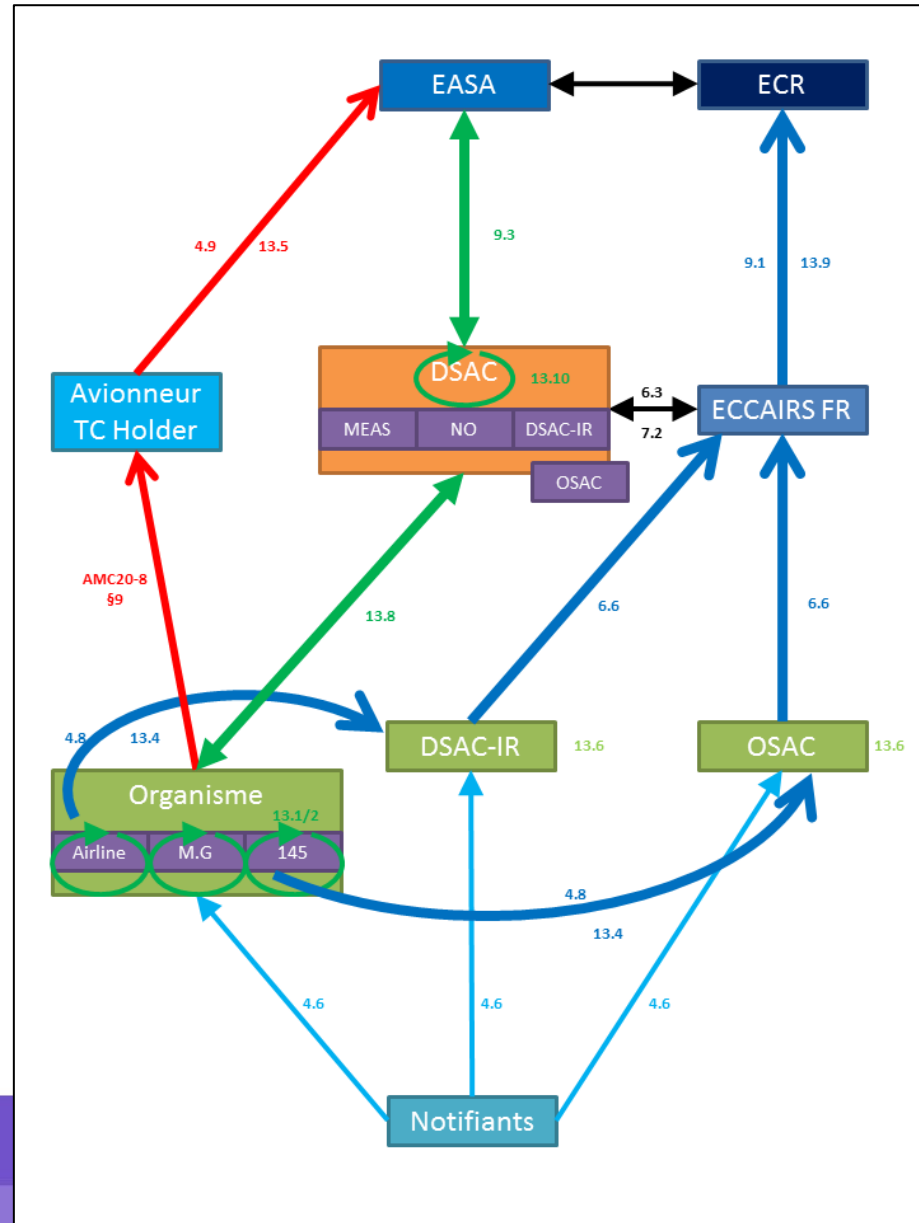
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Synthèse 376/2014

Articles et notifications



1. Notifications à l'autorité

Transmission à l'autorité des comptes rendus d'événements de sécurité (notifications) : cadrée par le règlement (UE) 376/2014

(UE) 376/2014 cadre également l'exploitation que l'autorité en fait

L'analyse des comptes rendus d'événement par l'autorité est au Programme de Sécurité de l'Etat (PSE) ce que ce que l'analyse des comptes rendus d'événements par chaque opérateur est à leurs SGS.

1. Notifications à l'autorité

Enjeu du règlement (UE) 376/2014 pour l'autorité : apporter des éléments utiles à l'autorité pour l'évaluation globale des risques

Deux éléments d'importance dans les notifications :

- Les délais de traitement des événements
- Le bon renseignement des champs obligatoires (annexe 1 du 376/2014)

D'importance :

- Pour l'autorité afin de déterminer les éventuelles actions immédiates à prendre
- Pour l'opérateur afin de contribuer efficacement à l'identification des thématiques/problématiques de sécurité

1. Notifications à l'autorité

L'étude du règlement 376/2014 permet de mettre en avant trois objectifs de l'analyse faite par l'exploitant et transmise à l'autorité :

1. Synthétiser les investigations menées et fournir les éléments utiles à la compréhension de l'évènement décrit

En effet l'ensemble des informations contenue dans les outils de système de gestion des exploitants ne sont pas visibles dans les champs ECCAIRS des notifications

1. Notifications à l'autorité

L'étude du règlement 376/2014 permet de mettre en avant trois objectifs de l'analyse faite par l'exploitant et transmise à l'autorité :

2. Evaluer le risque selon la méthodologie de l'exploitant
 - Utilisation de méthodologies diverses d'évaluation : ARMS, SIRA, échelle linéaire, ...
 - Connaissance et surveillance du fonctionnement du processus par la DSAC-IR en charge

Question 2				Question 1		Typical accident scenarios
What was the effectiveness of the remaining barriers between this event and the most credible accident scenario?				If this event had escalated into an accident outcome, what would have been the most credible outcome?		
Effective	Limited	Minimal	Not effective			
50	102	502	2500	Catastrophic Accident	Loss of aircraft or multiple fatalities (3 or more)	Loss of control, mid air collision, uncontrollable fire on board, explosions, total structural failure of the aircraft, collision with terrain
10	21	101	500	Major Accident	1 or 2 fatalities, multiple serious injuries, major damage to the aircraft	High speed taxiway collision, major turbulence injuries
2	4	20	100	Minor injuries or damage	Minor injuries, minor damage to aircraft	Pushback accident, minor weather damage
1				No accident outcome	No potential damage or injury could occur	Any event which could not escalate into an accident, even if it may have operational consequences (e.g. diversion, delay, individual sickness)

Probabilité (P) de l'événement ultime du scénario par heure de vol				Gravité de l'événement ultime du scénario	Descriptif
$P < 10^{-9}$	$10^{-9} < P < 10^{-7}$	$10^{-7} < P < 10^{-5}$	$10^{-5} < P$		
		INACCEPTABLE		Catastrophique	Plusieurs décès (3 ou plus), perte de l'aéronef
				Majeur	1 ou 2 décès, plusieurs blessés graves, dommages majeurs à l'aéronef
				Mineur	Quelques blessés, dommages mineurs à l'aéronef
ACCEPTABLE				Négligeable	Sans conséquence

1. Notifications à l'autorité

L'étude du règlement 376/2014 permet de mettre en avant trois objectifs de l'analyse faite par l'exploitant et transmise à l'autorité :

3. Mettre en œuvre des actions adéquates :
 - Prévention des risques en réaction par rapport à l'évènement
 - Mesures conservatoires et les moyens de les lever
 - Conduite d'une enquête interne
 - Alimentation d'une étude systémique sur la problématique de sécurité associée

2. Processus de traitement des évènements par l'autorité

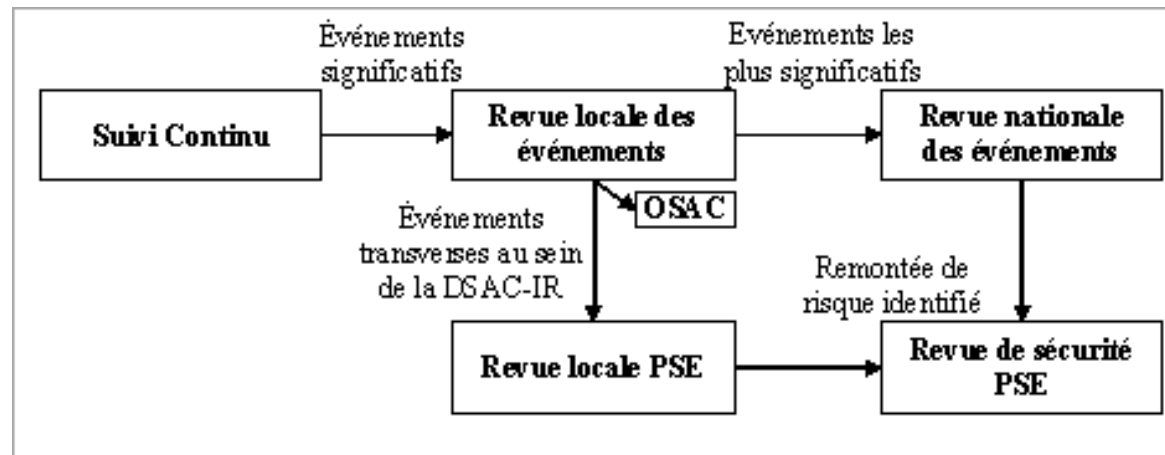
L'étude du règlement 376/2014 permet de mettre en évidence deux objectifs du traitement des évènements par l'autorité :

1. Au niveau de l'exploitant : Intégration aux activités de surveillance
2. Au niveau national : Contribution à l'analyse des risques dans le cadre du PSE

3. Suivi continu des évènements notifiés par un exploitant

Intégration aux activités de surveillance : un suivi continu par l'autorité

- Objectif de la surveillance continue
 - Surveillance du traitement des évènements et de la gestion des risques par l'opérateur
 - Prise en compte du travail de classification du risque de l'exploitant
- Processus de traitement sur trois niveau : Suivi continu, Revue locale, Revue nationale



3. Suivi continu des évènements notifiés par un exploitant

Objectifs du suivi continu :

- Surveillance du traitement des évènements et de la gestion des risques par l'opérateur
- Prise en compte du travail de classification du risque de l'exploitant
- Vérification de la pertinence des analyses de l'opérateur
- Vérification de l'adéquation des mesures de l'opérateur

Etapes clés :

- Sélection des évènements significatifs
- Traitement des évènements significatifs
- Traitement des évènements non significatifs

3. Suivi continu des évènements notifiés par un exploitant

1. Sélection des évènements significatifs

- Mise en œuvre par la DSAC-IR
- Utilisation de la classification du risque de l'exploitant
 - Sélection en fonction de la criticité
- Outils :
 - Sélection : Requête ECCAIRS, réception des CRES
 - Suivi et archivage : GCIE, compte-rendu d'inspections

3. Suivi continu des évènements notifiés par un exploitant

2. Traitement des évènements significatifs

- Transmission par l'exploitant de l'analyse et des mesures prises dans les délais
 - Vérification de la pertinence de l'analyse : implication des différents acteurs (constructeur, ATC, escale, ...)
 - Vérification de l'adéquation des mesures prises : traitement réactif et systémique
- Transmission en revue locale
- Transmission DSAC/NO si une réaction immédiate à un problème de sécurité est nécessaire
- Formalisation du suivi de l'autorité (via GCIE)

3. Suivi continu des évènements notifiés par un exploitant

3. Traitement des évènements non significatifs

- Objectif : Surveillance continue de la procédure de traitement des évènements de l'opérateur
- Moyen : Echantillonnage pour évaluer de la pertinence des analyses et de l'adéquation de la classification, dans les délais
- Articulation avec la surveillance programmée
 - Vérification des délais de transmission lors des actes de surveillance SG
 - Identification d'axe de surveillance spécifique à l'exploitant

4. Contributions des notifications au PSE

Contribution du suivi des évènements à l'analyse des risques dans le cadre du PSE

- Optique « métier » : enrichissement des analyses, partage d'expertise, collégialité des décisions, remontée en revue de sécurité PSE
 - Au niveau DSAC-IR via une revue locale
 - Au niveau national au travers d'une revue alimentée par celles locales
- Optique « PSE » : évaluation et appréhension transverse des risques et actions à entreprendre
 - DSAC-IR : revue locale PSE transverse : OPS, aéroport, NA, Sureté
 - National : Revue PSE (3 par an)

4. Contributions des notifications au PSE

Boucle retour du PSE vers les exploitants :

- Plan d'action stratégique
- Cartographie des risques
- Outils d'analyses / indicateurs
- Symposiums
- Sujets de travail/d'échanges dans le RSVF
- Actions de promotion

- Etc.....